



Lucy Chilinda, infirmière, à l'hôpital de Lilongwe, Malawi (2007). Des régimes fiscaux justes sont essentiels pour permettre aux États de défendre les droits des citoyens aux services de base tels que les soins de santé et l'éducation. Photo : Abbie Trayler-Smith/Oxfam

PETITS ARRANGEMENTS ENTRE AMIS

Pourquoi la réforme fiscale internationale n'inquiète pas encore les entreprises championnes de l'évasion fiscale

L'évasion fiscale des grandes entreprises prive les États de milliards de dollars. Cette situation exacerbe les inégalités. Les récentes mesures du G20 et de l'OCDE pour réprimer l'évasion fiscale des entreprises constituent une première étape, mais une cohorte d'opposants fait pression pour les saper. La plupart des pays en développement, que l'évasion fiscale des entreprises prive chaque année de plusieurs milliards, sont en outre exclus du processus décisionnel. Les intérêts commerciaux ne doivent pas primer au détriment de l'intérêt public. Tous les pays en développement doivent participer aux négociations et les entreprises doivent payer leur dû.

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 2 MAI 2014, 00.01 GMT

INTRODUCTION

En 2009, face à l'insouciance financière et aux règles fiscales obscures qui ont plongé le monde dans la crise financière, les dirigeants du G20 ont décidé de lever le secret bancaire et se sont engagés à réformer le système fiscal international. Il aura fallu cinq ans pour lancer les premières actions contre le secret bancaire et l'évasion fiscale des entreprises (qu'elles appellent souvent elles-mêmes optimisation fiscale, que nous considérerons comme un synonyme dans ce rapport).

Plusieurs entreprises bien connues du public dont Apple¹, Starbucks² ou Barclays³, pour ne citer qu'elles, sont coutumières de l'évasion fiscale et abusent du système. Elles se sont prêtées à des montages fiscaux artificiels et à des transferts de bénéfices en déclarant les pertes dans des pays appliquant des taux d'imposition élevés et les bénéfices dans des paradis fiscaux où les taux d'imposition sont bas.

En réponse à la colère publique et aux déficits budgétaires nationaux, les États du G20 ont mandaté l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour proposer des mesures pour lutter contre les transferts des bénéfices et autres tours de passe-passe des multinationales qui érodent la base d'imposition des États. De nombreuses multinationales exploitent le système de failles des règles et des traités internationaux pour minimiser leurs charges fiscales par rapport à leurs bénéfices réels et éviter ainsi de payer leur juste part d'impôts. En revanche, s'il est conçu de façon adéquate, le plan d'action de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (*BEPS*) lancé en 2013 pourrait constituer une opportunité idéale pour moderniser le système fiscal international et le rendre opérationnel. Toutefois, à moins de redresser le tir rapidement, l'initiative risque de reproduire les mêmes erreurs qui ont déjà accablé le système fiscal international actuel.

Le présent document démontre comment les grandes entreprises, en se dérochant à leurs responsabilités fiscales, empêchent les États de lutter efficacement contre les inégalités, surtout dans les pays en développement. Il explique également comment les règles fiscales sont biaisées au profit des multinationales, et comment l'approche actuelle du G20 en matière de réforme fiscale risque d'être soumise à la pression de nombreux lobbyistes du secteur privé. Par conséquent, le nouveau système international risque fort de ne pas bénéficier à la population.

JUSTICE FISCALE : UNE APPROCHE EQUITABLE POUR REDUIRE LES INEGALITES

Dans de nombreux pays, les inégalités économiques ont atteint des niveaux extrêmes et s'amplifient encore. Si rien n'est fait, elles risquent de saper les efforts déployés dans le monde pour éradiquer la pauvreté. Les États ont besoin de régimes fiscaux justes pour se financer et pour remplir efficacement leur mission de défendre les droits des citoyens aux services de base tels que les soins de santé et l'éducation.

Le Fonds monétaire international (FMI) a récemment pris fait et cause pour l'efficacité des politiques fiscales distributives pour réduire ou contrebalancer les inégalités croissantes, notamment dans les pays où l'impôt représente une part plus importante du produit intérieur brut (PIB)⁴.

Oxfam promeut une fiscalité et des dépenses progressives pour lutter contre les inégalités. L'une des méthodes fiscales les plus progressives consiste à taxer les entreprises, notamment les multinationales prospères. Toutes les entreprises doivent payer leur juste part d'impôt en fonction de leurs moyens. Des mesures doivent être prises pour éviter qu'elles ne dérogent à leurs obligations envers les sociétés dans lesquelles elles opèrent et génèrent leurs profits.

1 MULTINATIONALES ÉCHAPPANT A LEURS OBLIGATIONS FISCALES : UN PROBLEME CROISSANT AUX CONSEQUENCES MONDIALES

Il est impossible de déterminer l'ampleur exacte des pertes financières accusées par tous les pays du monde du fait que les multinationales ne paient pas des impôts à hauteur de leurs bénéfices réels. Des estimations prudentes semblent toutefois indiquer des manques à gagner de plusieurs milliards.

Depuis les années 1980, le rendement du capital privé a grimpé en flèche dans tous les pays de l'OCDE. Cela a engendré une tendance mondiale à l'augmentation des profits des entreprises en proportion de l'économie. Cependant, cette augmentation des profits ne s'est pas accompagnée d'un renforcement de la contribution fiscale. De manière générale, c'est même l'inverse qui s'est produit⁵. D'après l'OCDE, les multinationales paient en moyenne 5 % d'impôt sur les sociétés, contre environ 30 % pour les petites entreprises⁶.

Cette situation s'explique surtout par deux phénomènes : le transfert de bénéfices des multinationales (ou les montages transfrontaliers) pour échapper à leurs responsabilités fiscales et les avantages fiscaux que ces dernières négocient avec les États qui cherchent à attirer les investissements étrangers. Le manque à gagner fiscal dans les pays en développement (montant de l'impôt non perçu dû par les entreprises) est estimé à 104 milliards de dollars par an (en intégrant les transferts vers et depuis les paradis fiscaux)⁷. Les gouvernements de ces pays doivent également faire une croix sur environ 138 milliards de dollars chaque année du fait des exonérations légales accordées sur l'impôt des sociétés⁸. Combinés, ces montants atteignent le double des 120 milliards de dollars⁹ nécessaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sur la pauvreté, l'éducation et la santé.

Les États sont privés d'une part considérable de ressources vitales. Avec la chute des recettes fiscales sur le capital, ils ne disposent que de deux options : diminuer leurs dépenses pour réduire les inégalités et lutter contre le dénuement, ou combler les lacunes en prélevant plus d'impôts sur les tranches moins aisées de la société. Les richesses sont donc redistribuées de façon ascendante, aggravant encore les inégalités¹⁰.

LES ROUAGES DE LA PLANIFICATION FISCALE AGRESSIVE ET DU TRANSFERT DE BÉNÉFICES

Ces dernières années, plusieurs facteurs se sont combinés pour saper l'intégrité de l'impôt sur les sociétés dans le monde. Pour commencer, la mondialisation (et avec elle la libéralisation de la finance, des investissements et du commerce) a changé le mode de fonctionnement des entreprises. Pour les multinationales,

les frontières n'existent plus alors que les régimes fiscaux demeurent sous administration ou juridiction nationale. Chaque juridiction se caractérise par différents cadres législatifs et objectifs politiques qui souvent, se contredisent ou sont en concurrence les uns avec les autres.

Certains pays tentent d'attirer les multinationales et les particuliers fortunés cherchant à payer le moins d'impôt possible en baissant les taux d'imposition, en proposant des échappatoires fiscales et des avantages spécifiques, en garantissant le secret financier pour faciliter l'évasion fiscale, en entravant le contrôle de la fraude fiscale ou en se montrant délibérément laxistes en matière de recouvrement de l'impôt. S'ensuit une « concurrence » fiscale, que certaines entreprises exploitent pour limiter au maximum leur responsabilité fiscale.

Les multinationales qui adoptent des stratégies de planification fiscale agressive exploitent les inadéquations et les lacunes qui existent entre les règles fiscales de différentes juridictions. Elles minimisent leur contribution fiscale en faisant « disparaître » les bénéfices imposables, en transférant ces bénéfices vers des opérations faiblement imposées et dont les activités économiques et lucratives sont en réalité limitées ou inexistantes. Elles peuvent attribuer artificiellement la propriété des actifs ou la domiciliation des transactions à des filiales n'existant que sur le papier dans des juridictions opaques appliquant un taux nominal d'imposition nul ou faible (autrement dit, des « paradis fiscaux »)¹¹.

Les paradis fiscaux regorgent de structures « vides » qui ne sont généralement pas reliées au lieu ou à la teneur de l'activité économique de l'entreprise. Ce faisant, ils permettent de minimiser l'imposition des profits des entreprises à la source (où le revenu réel est généré) et à destination (où le siège de la multinationale a établi sa « résidence fiscale »)¹². Parmi les autres stratégies types d'abus fiscal, on peut citer la manipulation des prix de transfert. Cette pratique implique une sur-tarification délibérée des importations ou une sous-tarification des exportations des biens et des services entre les filiales des mêmes entreprises. Alors qu'en théorie une manipulation délibérée des prix de transfert constitue une fraude fiscale, dans la pratique, les règles fiscales actuelles permettent aux entreprises de définir les prix de nombreux biens et services propres de façon plus ou moins arbitraire, ce qui rend ces pratiques difficilement contestables par les autorités fiscales des pays en développement.

Plusieurs entreprises prospères de renommée internationale sont récemment tombées sous les feux de l'actualité car elles ont été accusées d'évasion fiscale, à l'instar d'Apple, Amazon¹³, Google¹⁴, Vodafone¹⁵, Barclays, Ikea¹⁶, eBay¹⁷, Zara¹⁸ et Starbucks, entre autres. Dans son discours prononcé devant les dirigeants mondiaux lors du Forum économique mondial à Davos, le Premier ministre britannique David Cameron a déclaré en faisant allusion à Starbucks que « *les entreprises doivent prendre conscience de la situation ; leurs clients en ont assez des entreprises qui pensent pouvoir continuer de se défaire de leur juste part d'impôt ou continuer de vendre au Royaume-Uni tout en élaborant des montages fiscaux de plus en plus complexes à l'étranger pour limiter leur imposition* »¹⁹.

Le président français François Hollande a quant à lui déclaré en prélude à son entretien récent avec le président Obama : « *Quand j'irai aux États-Unis, dans quelques jours, avec le président [Barack] Obama, nous sommes d'accord pour faire cet effort d'harmonisation fiscale* ». Le gouvernement français a récemment

critiqué le géant de l'Internet Google au sujet de sa planification fiscale en France. Il réclame 1 milliard d'euros à l'entreprise. « *Ce n'est pas acceptable et c'est pourquoi, au niveau européen comme au niveau mondial, on doit faire en sorte que l'optimisation fiscale [...] puisse être remise en cause* »²⁰.

Les responsables politiques ont commencé à déclarer publiquement leur intention de s'attaquer à l'évasion fiscale des entreprises. Reste à savoir si leurs paroles seront suivies d'actes.

LES PAYS EN DEVELOPPEMENT, PRINCIPALES VICTIMES DE L'ABUS FISCAL DES ENTREPRISES

En 2013, Kofi Annan déclarait face aux nations les plus riches : « *Lorsqu'une entreprise échappe à l'impôt ou transfère son argent sur des comptes offshore, cela engendre une perte de revenus ici sur notre continent, cela affecte la vie des femmes et des enfants et revient parfois à retirer le pain de la bouche des plus pauvres* »²¹.

Les pertes de revenus dues à l'évasion fiscale des entreprises affectent surtout les pays pauvres, les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés représentant la plus grande part de leur revenu national. Aucun continent n'est épargné par l'évasion fiscale des entreprises et ses conséquences.

La situation est critique dans les pays africains. D'après l'Africa Progress Panel, entre 2008 et 2010, les techniques de manipulation des prix ont représenté chaque année une perte moyenne de 38,4 milliards de dollars pour les pays africains, soit un manque à gagner fiscal de plusieurs milliards de dollars²². Au Bangladesh, chaque année, l'État perd environ 310 millions de dollars de recettes fiscales. Au Pérou, un audit de l'administration fiscale sur seulement 27 cas de prix de transfert en 2013 a révélé des gains non déclarés de 350 millions de dollars, soit une évasion fiscale d'environ 105 millions de dollars.

L'impôt sur les sociétés est primordial dans les pays en développement. Il représente une part importante des recettes fiscales totales (environ 18 %) dans les pays à bas revenus et à revenu intermédiaire faible²³. Les sources de revenus fiscaux les plus utilisés comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont souvent plus régressives et aggravent les inégalités. Augmenter les recettes issues de l'imposition sur le revenu des particuliers, même de manière progressive, pose toujours problème, car les administrations fiscales manquent souvent cruellement de ressources pour diversifier la base imposable. On estime en effet que plus de 650 000 agents du fisc supplémentaires doivent être employés dans les pays d'Afrique subsaharienne pour atteindre le même ratio d'agents par habitant que le taux moyen dans les pays de l'OCDE²⁴.

« Les pertes subies par l'Afrique à cause des lacunes du système représentent deux fois plus que ce qu'elle reçoit en aide internationale ».

Kofi Annan, mai 2013

Encadré 1 : Manque à gagner sur l'impôt sur les sociétés au Bangladesh

Au Bangladesh, d'après le NBR (le Conseil national des revenus ou National Board of Revenue), les multinationales détournent chaque année du pays quelque 1,8 milliard de dollars en raison des lacunes du mécanisme de suivi des prix de transfert. L'État est ainsi privé chaque année d'environ 310 millions de dollars de recettes fiscales²⁵. Cette somme pourrait couvrir environ un cinquième (20,4 %) ²⁶ du budget de l'enseignement primaire au Bangladesh, des ressources vitales dans un pays où il n'y a qu'un enseignant pour 75 enfants scolarisés dans le primaire²⁷.

D'après un rapport du ministère des Finances ayant fait l'objet d'une fuite, British American Tobacco Bangladesh (BATB) aurait caché au fisc environ 250 millions de dollars en faisant de fausses déclarations sur ses deux marques de cigarettes (Bristle et Pilot) entre 2009 et 2013. Ce rapport prétend que la société déclarait ses matières premières semi-finies (comme le tabac, le papier et autres) comme des éléments bruts pour se soustraire à l'impôt. BATB aurait masqué le coût de production pour ainsi considérablement alléger sa base imposable²⁸.

Encadré 2 : Le Pérou prend des mesures pour lutter contre la perte de recettes fiscales

Le SUNAT (l'administration fiscale péruvienne) s'est engagé à juguler l'hémorragie de recettes, provoquée par les pratiques de prix de transfert dans le pays²⁹. D'après ses estimations, entre 2007 et 2012, 590 entreprises ont mené des transactions commerciales impliquant des opérations de prix pour un montant total de 370 milliards de dollars. Jusqu'à 65 % de ces transactions revêtaient une dimension internationale.

La question des prix de transfert est un problème épineux pour le SUNAT. On estime en effet que les transactions commerciales impliquant des opérations de prix de transfert au Pérou représentent une somme annuelle totale équivalente à 26 % du PIB. Le SUNAT exhorte au débat public sur l'évaluation de l'impact des opérations de prix de transfert dans les pays moins développés et la nécessité de renforcer les capacités.

En 2013, l'administration fiscale est parvenue à auditer seulement une partie (27 cas) de toutes les transactions impliquant des opérations de prix de transfert, et a relevé un manque à gagner fiscal équivalent à 105 millions de dollars, soit presque assez pour financer la totalité du programme public de santé maternelle et néonatale. En supposant que les autorités puissent dûment contrôler et auditer toutes les opérations de prix de transfert et que le ratio d'évasion fiscale soit le même qu'en 2013, l'État péruvien pourrait augmenter ses recettes fiscales de quelque 3,36 milliards de dollars, soit l'équivalent de 84 % de son budget pour l'éducation³⁰.

Ces exemples démontrent l'importance de la lutte contre l'évasion fiscale des entreprises pour donner aux pays en développement une vraie chance de garantir à leurs citoyens l'accès aux services publics et de lutter contre la pauvreté et les inégalités. C'est pourquoi il serait irresponsable que les processus de l'OCDE et du G20 ignorent le besoin de réprimer l'évasion fiscale des entreprises qui prive chaque année les pays en développement de milliards de dollars, et qu'ils négligent leur droit à participer au processus décisionnel sur un pied d'égalité.

LA CONCURRENCE FAIT RAGE POUR OFFRIR UN CADRE FISCAL FAVORABLE AUX MULTINATIONALES

Les modèles de croissance reposant sur une faible fiscalité sont la pierre angulaire des stratégies de croissance d'un grand nombre d'États. Certains États mettent tout en œuvre pour proposer le régime fiscal le plus avantageux possible par le biais d'exonérations et d'avantages fiscaux, de mécanismes financiers opaques et de taux d'imposition faibles ou nuls (comme évoqué plus haut), car les pays appliquant une faible imposition séduisent en théorie les entreprises qui souhaitent investir ou s'établir chez eux. Cette manne entraîne de nombreux pays dans une course effrénée aux conditions fiscales les plus favorables pour attirer les investissements étrangers directs.

Bien souvent, ce nivellement par le bas de la fiscalité se révèle surtout avantageux pour les multinationales et leurs actionnaires, plutôt que pour les citoyens et les gouvernements des pays en développement. Les États peuvent décider souverainement d'une politique nationale qui attire l'investissement étranger direct. Ce choix est largement régi par leurs priorités politiques et économiques. Hélas, les réformes fiscales internationales comme le projet BEPS du G20 et de l'OCDE ne s'attaquent pas directement à la question des avantages fiscaux.

Désespérés d'attirer l'investissement étranger direct et craignant de voir les contrats leur échapper, de nombreux pays en développement acceptent souvent les conditions inéquitables imposées par les puissantes multinationales lors des négociations. Certains pays en développement proposent des avantages spécifiques, voire même des exonérations d'impôt dont ne bénéficient pas les entreprises du pays, faussant davantage encore la concurrence avec ces dernières. Ces avantages fiscaux discrétionnaires contribuent aux inégalités. Ils instituent une dynamique de « deux poids, deux mesures » entre les entreprises du pays et les sociétés internationales qui n'apporte pas la moindre valeur sociale et génère moins de recettes à investir dans des services publics comme la santé et l'éducation, qui s'avèrent pourtant essentiels pour réduire les inégalités économiques³¹.

Prenons le cas de la Sierra Leone, théâtre d'inégalités économiques flagrantes. En 2011, l'État a plus perdu en avantages fiscaux qu'il n'a dépensé pour ses priorités de développement. En 2012, la dépense fiscale représentait 59 % du budget total de l'État, soit huit fois le budget de la santé et sept fois le budget de l'éducation³².

Si l'Éthiopie pouvait récupérer ne serait-ce que 10 % de la somme que le pays perd chaque année par l'entremise des exonérations fiscales, 1,4 million d'enfants supplémentaires pourraient être scolarisés³³. Certains États tentent de résister à une telle pression, comme l'illustre le cas du Niger et du géant minier Areva (voir Encadré 3).

Encadré 3 : Capacité des pays pauvres à négocier des conditions fiscales équitables : l'expérience de l'État nigérien et de la société minière Areva

Le Niger occupe la dernière position sur l'indice de développement humain des Nations unies, 60 % de la population vivant avec moins de 1 dollar par jour. Pourtant, le Niger est le quatrième plus grand producteur d'uranium au monde. Le pays a reçu très peu en retour de l'exploitation de cette précieuse ressource naturelle. Si l'uranium représente toujours plus de 70 % des exportations du Niger, il compte pour seulement environ 5 % du budget national.

Areva, une entreprise française détenue à 86 % par l'État³⁴ et leader en matière d'énergie nucléaire dans le monde, exploite l'uranium au Niger depuis plus de 40 ans. Elle a depuis négocié plusieurs dispositions fiscales avantageuses comme des exonérations de droits, de TVA et des taxes sur les carburants, ainsi qu'un accord pour exclure une part de ses recettes de la base imposable.

Le dernier accord décennal entre Areva et l'État nigérien a expiré fin 2013, si bien que les deux parties ont entamé des négociations autour d'un nouveau contrat. L'État souhaite appliquer une nouvelle règle qui lèverait l'exonération des droits et de la TVA et modifierait le taux de redevance (pour passer progressivement de 5,5 à 12 % selon les résultats de l'entreprise). À titre de comparaison, le taux de redevance au Canada tourne par exemple autour de 12 %.

Areva s'est vigoureusement opposé à ces changements et au moment de la rédaction du présent rapport, les négociations sont au point mort. L'entreprise prétend que le paiement de ces taxes rendrait l'activité non rentable. Pourtant, Areva prospecte activement et entend poursuivre son exploitation minière³⁵. Mais comme l'entreprise ne divulgue pas les bénéfices issus de ses activités minières au Niger, ses affirmations sont difficiles à contester.

Le budget national du Niger est d'environ 2,7 milliards de dollars. Ce pays a impérativement besoin de recettes supplémentaires pour soutenir et améliorer les services de base, comme l'éducation et l'accès gratuit aux soins de santé (qui est menacé), mais aussi pour investir dans l'agriculture afin de lever les menaces que les crises alimentaires récurrentes font peser sur les moyens de subsistance et la vie des Nigériens et Nigériennes. L'aide publique au développement représente actuellement 40 % du budget nigérien. Le pays pourrait gagner chaque année quelque 20 millions de dollars supplémentaires en supprimant l'exonération de la TVA pour Areva. En 2013, ces 20 millions de dollars représentaient 5,6 % du budget de l'éducation du Niger³⁶. Cette somme pourrait couvrir les frais de scolarité de plus de 200 000 enfants dans le primaire³⁷.

Plusieurs études^{38,39} révèlent que les allègements d'impôt, en tant que levier politique utilisé dans l'espoir d'attirer des investissements étrangers, n'apportent pas les retombées promises en termes de développement. Au-delà de l'accès aux ressources naturelles, les facteurs déterminants de la capacité d'un pays à attirer l'investissement étranger direct sont sa stabilité politique et macro-économique, une main-d'œuvre qualifiée, des infrastructures de transport, d'électricité et de télécommunications de qualité, des marchés importants et les coûts de main-d'œuvre⁴⁰. Or, la plupart de ces facteurs sont financés par les recettes fiscales. Selon des études empiriques, l'environnement fiscal n'est pas déterminant pour attirer l'investissement étranger. En accordant ce type d'avantages fiscaux, les États subventionnent de fait les grandes entreprises (internationales) au détriment du bien-être des citoyens et de la prestation de services publics. Il est urgent d'agir pour inverser cette tendance à la

concurrence déployée pour attirer l'investissement étranger direct, qui ne fait que tirer les recettes fiscales vers le bas.

DES REGLES NECESSAIRES POUR L'INTERET DU PLUS GRAND NOMBRE

L'évasion fiscale des entreprises dans leur quête incessante de l'optimisation des profits à court terme fait désormais partie intégrante des stratégies de bénéfiques et de croissance des entreprises. Bien que de telles pratiques restent condamnables sur le plan éthique, elles ne sont généralement pas illégales. Mais là n'est pas la question. Le temps est venu de fixer des règles équitables qui servent l'intérêt de tous (en particulier celui des citoyens et des pays en développement) et non celui de puissantes entreprises et de pays en pleine prospérité. De plus, les entreprises qui minimisent leur imposition en utilisant des paradis fiscaux, pays où elles n'exercent souvent aucune activité (ou n'ont aucune obligation fiscale) sont ni plus ni moins que des « profiteurs ». Elles bénéficient de dépenses et d'investissements publics dans leur pays de domiciliation, ou dans les pays où elles créent des richesses et des bénéfices imposables, mais ne contribuent pas à leur financement⁴¹.

2 LE PLAN D'ACTION DU G20 CONCERNANT L'ÉROSION DE LA BASE D'IMPOSITION ET LE TRANSFERT DE BÉNÉFICES : UN EXERCICE BIAISÉ

Le « Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices » (BEPS)⁴² proposé par l'OCDE et approuvé par les membres du G20 vise à redéfinir les règles fiscales internationales afin de juguler les activités de transfert de bénéfices décrites plus haut et à garantir que les entreprises paient des impôts là où se déroulent véritablement leurs activités et où la valeur est créée⁴³. Ce plan d'action devrait être prêt pour mise en œuvre d'ici fin 2015. En l'état actuel, ce processus n'engendrera sûrement pas des systèmes fiscaux plus progressifs dans le monde, dans lesquels les multinationales payeraient leur dû où la valeur économique est générée. Il y a plusieurs raisons à cela.

Tout d'abord, le lobby des entreprises a actuellement un poids disproportionné dans le processus, dont il joue pour protéger ses intérêts. Étant donné l'influence de ce lobby, il sera difficile de corriger les règles permettant l'évasion fiscale de géants internationaux comme Google, Starbucks (entre autres), entraînant des pertes de recettes fiscales dans les pays de l'OCDE. Mais le pire est sans doute que les intérêts des pays hors OCDE/G20 ne sont pas du tout représentés dans ces négociations. Comme l'a déclaré Kofi Annan en 2013, « [...] l'évasion fiscale, la fraude, les comptes bancaires secrets, sont problématiques pour le monde entier [...] nous devons donc tous travailler ensemble, [...] œuvrer à la recherche d'une solution multilatérale à cette crise. »⁴⁴

UNE INFLUENCE DISPROPORTIONNÉE DU LOBBY DES ENTREPRISES

Oxfam salue les efforts de l'OCDE visant à rendre ces négociations plus transparentes, en organisant des consultations publiques en ligne ainsi que des réunions publiques. Toutefois, cela ne suffira probablement pas à faire face à l'important lobby privé, qui est prêt à résister aux changements. L'une des préoccupations majeures est l'influence injustifiée et disproportionnée qu'exercent les intérêts des entreprises sur les politiques de l'OCDE et des États membres, en particulier au regard du manque flagrant d'influence revenant aux pays hors du processus BEPS du G20/de l'OCDE. Inégalité économique rime avec inégalité politique. Trop souvent, les intérêts des États puissants et des entreprises influentes sont surreprésentés dans les politiques publiques. Cela constitue non seulement une menace pour la démocratie représentative, mais ancre et exacerbe également les inégalités.

Par exemple, fin 2013, l'OCDE a lancé des consultations permettant aux parties prenantes⁴⁵ de réagir aux nouveaux projets de lois sur l'utilisation abusive des conventions fiscales, les dispositifs hybrides, l'économie numérique, les prix de transfert et le reporting pays par pays (ou CBCR, pour « country-by-country

reporting »). Concernant ce dernier point, la décision de l'OCDE d'établir un modèle commun de reporting pays par pays est une mesure positive pour plus de transparence, car cela obligera les sociétés étrangères à publier des informations sur les pays dans lesquels elles opèrent, où elles ont une véritable activité économique, ainsi que le montant de leurs charges fiscales. Pour autant, le CBCR ne sera efficace que si les informations sont exhaustives, présentées sous une forme facilement accessible et si elles sont rendues publiques⁴⁶.

Toutefois, pour la seule consultation sur le CBCR, près de 87 % des contributions provenaient du secteur des affaires, aucune des administrations fiscales des pays en développement et les 13 % restants incluaient des contributions d'ONG (huit, dont Oxfam), d'institutions académiques (sept), d'experts dans le domaine de l'administration fiscale (deux) et d'un syndicat. Plus marquant encore, sur un total de 135 contributions, seules cinq proviennent de pays en développement et 130 proviennent de pays riches, avec une part considérable (43 %) provenant du Royaume-Uni et des États-Unis.

La quasi-totalité du secteur des affaires s'oppose sans surprise à la proposition. Seulement 6 % du secteur privé soutient le CBCR et seules deux contributions appelaient à la publication des informations pour renforcer la redevabilité. Certaines des entreprises s'opposant à rendre ces informations publiques sont précisément celles récemment impliquées dans des scandales fiscaux (bien que SABMiller⁴⁷, par exemple, contrairement à un certain nombre de multinationales, dévoile à présent sur son site web le montant des impôts qu'elle paye⁴⁸). Cela est très représentatif de l'origine des contributions à l'OCDE. Il n'est pas surprenant que ceux qui ont tout intérêt à préserver le statu quo résistent à tout changement⁴⁹.

Suite à la consultation de 2013, l'OCDE a récemment annoncé que plusieurs exigences critiques de reporting seraient abandonnées, notamment le reporting concernant les transactions sur les redevances, les intérêts et les frais de service (au cœur de plusieurs scandales de transfert de bénéficiaires), et que ces données n'auraient pas à être rendues public. La société comptable internationale KPMG (Suisse) a qualifié cette décision de « bonne nouvelle »⁵⁰.

Les entreprises privées sont évidemment en droit d'exprimer leur opinion dans ce processus ouvert, mais du fait du déséquilibre de la représentation, cela risque fortement de biaiser le résultat. D'autres parties prenantes, en particulier dans les pays en développement, n'ont pas les mêmes capacités ni le même niveau d'information ou d'accès aux décideurs que les multinationales. À titre d'exemple, un groupe informel de sociétés numériques aux États-Unis, dont la composition n'est pas entièrement connue, a contribué à la consultation de l'OCDE sur les défis fiscaux de l'économie numérique (dans le cadre du processus BEPS) par le biais du cabinet d'avocats d'affaires Baker & McKenzie, aux États-Unis⁵¹. L'un des signataires de la contribution était, jusqu'en 2011, une employée de l'OCDE qui occupait alors un poste de haut responsable sur les questions de politique fiscale concernant les groupes internationaux en ligne et hi-tech.

L'OCDE a récemment annoncé que le nouveau responsable de son service « Prix de transfert » était jusqu'à il y a peu l'un des partenaires de KPMG à Londres⁵². Il est légitime et juste de recruter la personne la plus qualifiée pour un poste, et son intégrité personnelle ne devrait pas être remise en question. En

revanche, en règle générale, le personnel ne devrait, dans aucun des domaines de l'élaboration de politiques publiques, aller et venir d'une institution politique à une entreprise privée prenant part à des activités de lobby, si cette entreprise voit un intérêt à influencer le processus d'élaboration de la politique, où il est susceptible d'y avoir conflit d'intérêts⁵³. Il faudrait mettre un terme à cette ronde entre législateurs fiscaux et conseillers des sociétés comptables. Ces derniers influent souvent sur l'élaboration des politiques fiscales contenant des failles qu'ils s'empressent ensuite de vendre à leurs clients. La Commission des comptes publics du Parlement du Royaume-Uni a mis en lumière un cas de ce type : un ancien conseiller au Trésor est ainsi retourné chez KPMG après avoir conseillé le Trésor sur la mise en place de sa législation sur les brevets, le « Patent Box » (prévoyant des allègements fiscaux pour les entreprises domiciliant leurs activités de recherche et développement au Royaume-Uni)⁵⁴. Cela ne veut pas dire que ces conseillers aient fait quoi que ce soit de mal. Toutefois, de telles pratiques peuvent engendrer un conflit entre intérêts commerciaux et bien public.

De façon tout aussi préoccupante, le groupe de travail BEPS sur l'économie numérique est co-présidé par la France et les États-Unis. Les États-Unis ont un intérêt particulier dans ce groupe, car ils accueillent certaines des plus grandes sociétés numériques dans le monde (Google, Amazon, Facebook et Apple, pour ne citer qu'eux). Il s'agit de sociétés ayant fait l'objet de scandales retentissants⁵⁵ en matière de planification fiscale agressive. Il est plus que vraisemblable que le président d'un groupe de travail pèsera de tout son poids sur les conclusions de ce groupe.

Les intérêts commerciaux influenceront aussi directement la position des membres de l'OCDE. Par exemple, l'une des actions dans le cadre du processus BEPS concerne le renforcement des règles sur les sociétés étrangères contrôlées, conçues pour restreindre la capacité des sociétés à échapper aux impôts via des paradis fiscaux. Ces règles peuvent réduire l'évasion fiscale dans le pays où est enregistré le siège social de la société. Lorsqu'elles sont bien conçues, elles peuvent dissuader ces sociétés de transférer leurs bénéfices depuis les pays où elles mènent leurs activités (souvent des pays en développement) vers des paradis fiscaux. Ces jeux d'écriture réduisent artificiellement leurs bénéfices dans ces pays, et elles paient ainsi moins d'impôts là-bas.

Au Royaume-Uni, en 2012, les réformes du Trésor concernant les règles sur les sociétés étrangères contrôlées ont systématiquement supprimé ces protections pour les autres pays, tout en facilitant le transfert des bénéfices des multinationales hors du Royaume-Uni. Les nouvelles failles dans les règles du Royaume-Uni sur les sociétés étrangères contrôlées couvaient depuis plusieurs années, certaines depuis 2008. L'État a mis en place plusieurs groupes de liaison, constitués uniquement de représentants de grandes multinationales⁵⁶. On peut raisonnablement supposer que ces groupes d'entreprises feront pression sur le gouvernement britannique pour qu'il s'oppose au renforcement des règles sur les sociétés étrangères contrôlées au Royaume-Uni ou au sein de l'OCDE.

LA PLUPART DES PAYS N'ONT PAS VOIX AU CHAPITRE

Alors que l'action du G20 pour lutter contre le transfert de bénéfices et l'érosion de la base d'imposition des entreprises est un pas positif, le Plan d'action BEPS a une faille inhérente et fondamentale : les pays non membres de l'OCDE et du G20 sont de fait exclus du processus décisionnel sur ces nouvelles règles. Le fait d'exclure au moins les quatre cinquièmes des États du monde du processus de développement d'un nouvel « instrument *multilatéral* »⁵⁷ risque non seulement de perpétuer la dynamique des forces ayant engendré le système inéquitable actuel, mais est aussi profondément scandaleux. Alors qu'il est démontré que le transfert de bénéfices est *plus* fréquent dans les pays hors OCDE qu'au sein de l'OCDE⁵⁸, ces pays ne seront pas représentés à la table des négociations. Par conséquent, tout accord continuera inévitablement de servir les intérêts des pays les plus puissants et les plus impliqués.

Malgré leur portée mondiale, les résultats finaux du processus BEPS seront décidés alors que les pays hors OCDE/G20 seront uniquement « consultés » aux côtés d'autres « parties prenantes »⁵⁹. En effet, l'OCDE a lancé quatre consultations régionales sur le processus BEPS : une à Séoul (pour les pays asiatiques), une à Bogotá (pour l'Amérique latine et les Caraïbes), une à Pretoria (pour les pays africains) et une à Paris (pour les pays d'Afrique francophone). La manière dont les conclusions de ces consultations seront prises en compte n'est pas clairement définie. Ce qui serait un minimum est que ces consultations régionales ne soient pas que des événements ponctuels. Qui plus est, ces rencontres n'étaient pas suffisamment représentatives : il y avait plus de participants de pays de l'OCDE/du G20 que de non-membres lors de la consultation à Séoul. La faible participation n'était pas due à un manque d'intérêt, mais à des capacités restreintes en matière de ressources humaines et économiques ; et un budget limité pour les frais de déplacement, par exemple, dans un pays comme le Salvador, le service fiscal international n'en est qu'à ses balbutiements et n'emploie qu'une seule personne, entièrement occupée à la gestion de la nouvelle législation sur les prix de transfert.

LE PLAN PORTE SURTOUT SUR LES PREOCCUPATIONS DES GRANDES PUISSANCES ECONOMIQUES

Une autre faille du Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices est sa portée trop étroite, ainsi que le fait qu'il se concentre trop exclusivement sur les intérêts des pays riches. Le principal objectif du plan est de réduire la double non-imposition⁶⁰ des multinationales. Cela doit contribuer à la lutte contre certaines pratiques fiscales abusives et douteuses, perpétrées par des sociétés de renom telles que Apple, Starbucks, Microsoft, Amazon, Google et Vodafone. Pour autant, la portée du plan reste restreinte, car il ne remet pas en cause les principes sous-jacents du système. Il vise uniquement à mieux appliquer les règles existantes, dans l'intérêt des pays développés.

Par exemple, le projet de rapport de l'OCDE sur les *données de comparabilité des prix de transfert et les pays en développement*, est en fait inadapté pour les

pays en développement. Il ne traite pas de l'absence quasi-totale de *points de comparaison* sur les prix convenus, lorsque les filiales dans des pays en développement procèdent à des transactions internes au sein du groupe de multinationales⁶¹.

Pour les pays en développement, il est en outre essentiel de veiller à ce que les impôts soient payés là où sont réellement générés les bénéfices et la valeur. Ils ne tireront aucun profit de mesures qui augmentent les recettes fiscales dans les pays riches où « résident » les multinationales, sans pour autant créer de nouvelles recettes dans les pays à la « source » des profits.

De plus, les membres de l'OCDE s'intéressent de près aux solutions à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices dans les secteurs de la haute technologie et les marchés numériques des biens de consommation, mettant ainsi en lumière les priorités du Plan d'action dans son ensemble. Il existe en effet un point d'action spécifique (Action 1) et un groupe de travail sur l'économie numérique au sein du processus BEPS.

Les secteurs problématiques essentiels pour les économies en développement incluent le secteur agro-industriel, les télécommunications et les industries extractives, auxquels le plan d'action BEPS prête à peine attention. Le processus BEPS ne comprend aucun groupe de travail pour trouver des solutions destinées à améliorer la perception des impôts des industries extractives, alors même que de nombreux pays en développement dépendent fortement de ce secteur pour leurs recettes publiques⁶². Ce secteur est souvent considérablement sous-imposé du fait d'exemptions fiscales ou de pratiques de transfert de bénéfices.

Au final, nombre des solutions proposées jusqu'à présent par le processus BEPS sont très techniques et exigent des administrations législatives pointues et dotées des ressources appropriées, plaçant les États ayant moins de ressources en situation de désavantage. Par exemple, le projet de rapport « *Preventing Granting of Treaty Benefits in Inappropriate Circumstances* » est presque exclusivement axé sur les clauses anti-abus complexes dans les conventions fiscales. Celles-ci sont souvent difficiles à faire respecter par les multinationales, y compris pour les autorités des pays riches. Dans le même temps, il néglige des mesures correctives plus simples qui permettraient à tous les pays, y compris ceux en développement, de lutter contre les abus grâce à des retenues à la source et d'autres dispositions simples⁶³.

L'EXPERIENCE DES AUTRES REFORMES FISCALES

D'autres réformes fiscales menées par l'OCDE laissent à penser que le processus BEPS ne bénéficiera pas aux pays en développement. Par exemple, en dehors du processus BEPS, les pays du G20 ont approuvé une norme multilatérale de l'OCDE pour l'échange réciproque automatique d'informations entre les autorités fiscales. Si l'on peut considérer cela comme un progrès, cette norme renferme un problème systémique. En l'état, elle est uniquement applicable par les pays riches. La norme sur l'échange automatique d'informations ne bénéficiera qu'aux pays ayant les capacités administratives et un cadre législatif permettant de partager des données avec d'autres et de remplir les exigences de la norme. Actuellement, les pays de l'OCDE ne

souhaitent pas partager de données avec les pays dont les autorités fiscales ne satisfont pas à cette norme. Par conséquent, elle ne bénéficiera pas à de nombreux pays en développement à moins que la norme de l'OCDE ne soit changée pour permettre à ces pays de recevoir des informations sans avoir à en envoyer en retour, le temps de développer des capacités administratives suffisantes. Il conviendra de les soutenir à cette fin.

Pour être vraiment efficace, la norme multilatérale doit aussi comprendre une définition solide de la propriété effective (déclarant l'identité de la personne physique bénéficiant au final des revenus ou de la richesse d'une entreprise, comptes bancaires, fiducies ou fondations). Ces identités peuvent actuellement être masquées par la création de sociétés-écrans ou autres structures de ce type. Il faut impérativement mettre en place des registres d'État, accessibles publiquement, recensant les propriétaires effectifs de toutes les structures d'entreprises. La nature publique de ces registres aidera aussi les pays qui ne sont pas en mesure de participer à l'échange automatique d'informations⁶⁴.

De manière générale, les pays donateurs et les organisations internationales concernées doivent entreprendre un programme coordonné de renforcement des capacités à long terme afin de développer les systèmes fiscaux et les administrations des pays en développement. En 2011, le FMI, l'OCDE, les Nations unies et la Banque mondiale ont présenté le rapport « Supporting the Development of More Effective Tax Systems »⁶⁵ au Groupe de travail du G20 sur le développement. Ils ont proposé un ensemble de recommandations incluant, outre le renforcement des capacités, plusieurs mesures destinées à accroître les recettes fiscales. Malheureusement, l'élan derrière ce rapport et ses recommandations s'est depuis envolé.

3 LES PAYS EN DEVELOPPEMENT MERITENT MIEUX

En termes de gouvernance, l'OCDE est uniquement redevable vis-à-vis de ses membres, lesquels comptent une grande partie des paradis fiscaux qui accueillent les plus grandes multinationales au monde. Le « projet » BEPS reflète donc sans surprise leurs intérêts. De plus, comme les décisions sont prises par consensus, les États représentant des juridictions de paradis fiscaux peuvent contrecarrer toute réforme allant à l'encontre de leurs intérêts⁶⁶.

Une question s'impose alors : l'OCDE et le G20 sont-ils un organe suffisamment légitime et représentatif pour décider des réformes en matière de fiscalité internationale ? Les arguments du « non » sont incontestables.

Par exemple, même si les leaders du G20 ont⁶⁷ « ...convenu que le multilatéralisme est d'autant plus important dans le climat actuel, et reste notre meilleur atout face aux difficultés que connaît l'économie mondiale », les discussions sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ne se déroulent pas selon un processus réellement multilatéral. Les pays émergents au sein du G20 ne sauraient représenter tous les pays en développement. Leurs intérêts ne sont pas les mêmes que ceux de tous les pays hors du G20, car une grande partie de leurs multinationales exploitent les mêmes failles que les sociétés basées dans les pays de l'OCDE.

COMMENT AMELIORER LE PROCESSUS BEPS ?

En impliquant entièrement les pays hors G20/hors OCDE dans la prise de décisions BEPS

Dans l'immédiat, l'OCDE et les groupes de travail concernés doivent veiller à ce que les pays hors G20 et hors OCDE puissent participer pleinement à l'élaboration des projets de révision des règles fiscales internationales au sein du processus BEPS. À cette fin, ils pourraient par exemple resserrer leurs liens avec le Comité d'experts des Nations unies sur la coopération internationale en matière fiscale. Le processus BEPS doit prévoir des ressources et un calendrier suffisants pour permettre aux pays hors G20 et hors OCDE de s'impliquer de manière significative, même si cela exige de revoir le rythme effréné du calendrier actuel.

En œuvrant à la création d'un organe mondial pour améliorer la gouvernance en matière de fiscalité internationale

Un cadre institutionnel multilatéral sera nécessaire pour superviser la gouvernance mondiale des affaires fiscales internationales. Il y a quinze ans, Vito Tanzi, ancien directeur du département des affaires fiscales au FMI, a proposé la création d'une nouvelle autorité⁶⁸. L'objectif principal de cette autorité fiscale mondiale serait de « rendre les systèmes fiscaux conformes à l'intérêt public du monde entier plutôt qu'à celui de quelques pays ».

Alors que la volonté politique est clairement insuffisante à l'heure actuelle pour

créer un tel organe, une autorité fiscale mondiale pourrait toutefois jouer un rôle crucial. Elle pourrait assurer le suivi indépendant des développements internationaux en matière fiscale et recueillir des statistiques ; elle pourrait servir de forum de discussion sur les questions internationales en matière de politiques fiscales ; elle pourrait lutter contre la concurrence fiscale en fixant des taux d'imposition minimum communs afin d'empêcher le « nivellement par le bas » de l'imposition des entreprises ; elle pourrait exercer une pression sur les pays/juridictions permettant aux entreprises de se comporter en profiteurs ; elle pourrait enfin développer des meilleures pratiques et des codes de conduite sur les questions liées à la fiscalité. Si une autorité fiscale mondiale parvenait à susciter suffisamment confiance dans ses performances et sa gouvernance au fil du temps, son mandat pourrait être étendu pour inclure des réglementations obligatoires et la surveillance formelle de leur mise en œuvre. Le respect de ses règles pourrait être obtenu en mettant en place une instance internationale pour la résolution des différends et/ou en conditionnant les bénéfices de toute règle d'investissement future approuvée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au respect des règles de l'autorité fiscale mondiale par le pays en question⁶⁹.

En adoptant une approche différente vis-à-vis du Plan d'action BEPS

Comme indiqué plus haut, le Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices a une portée trop étroite. Une approche différente est nécessaire pour engendrer les réformes capables de créer un système fiscal international opérationnel. Plus spécifiquement :

- Tous les États doivent prendre des mesures pour mettre un terme au nivellement par le bas qui encourage une course à la fiscalité la plus faible entre les pays en développement, avec des régimes fiscaux néfastes et préférentiels. Cela implique notamment de lutter contre le rôle des paradis fiscaux. En 1998, le rapport de l'OCDE *Concurrence fiscale dommageable* recommandait que « *les pays envisagent de dénoncer leurs conventions fiscales avec les paradis fiscaux* »⁷⁰. Malheureusement, les pays de l'OCDE adoptant des pratiques de paradis fiscaux, aux côtés d'autres membres puissants, sont parvenus à bloquer toute suite aux conclusions et recommandations de ce rapport. Au sein du processus BEPS, le forum de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables est chargé d'examiner les aspects dommageables des régimes fiscaux des membres de l'OCDE⁷¹. Toutefois, l'OCDE a déclaré ne pas avoir l'intention de lancer une consultation publique ou de publier le contenu de ce travail en raison de son caractère sensible pour les États⁷².
- Tous les États doivent engager des négociations sur un changement des droits de taxation, de sorte que les entreprises étrangères paient des impôts dans le pays ou la juridiction où se trouvent réellement leur activité économique et leur investissement. Cela exigera notamment le rééquilibrage des droits d'imposition entre les pays de « résidence » (où les revenus sont perçus) et les pays « sources » (où les revenus sont générés)⁷³. Établir où les entreprises doivent être taxées détermine la distribution internationale de l'imposition des entreprises. L'un des changements avec le plus d'implications pratiques pour les pays en développement serait de *prélever* davantage d'impôts à la source, à l'instar des impôts sur le revenu des particuliers. Cela constituerait en outre un moindre fardeau administratif pour

les pays les plus pauvres par rapport à des mesures anti-abus plus complexes.

- Tous les États doivent envisager des alternatives à la taxation des entreprises sous forme de différentes branches et filiales séparément, en appliquant à la place une imposition sur le groupe multinational dans son ensemble. Le principe du prix de pleine concurrence de l'OCDE (*Arm's Length Principle*), basé sur des prix de marché comparables ne correspondant pas vraiment à la réalité, présente plusieurs failles dans lesquelles s'engouffrent les multinationales pour échapper aux impôts. Plusieurs options alternatives au principe de pleine concurrence pourraient constituer un meilleur système pour les pays en développement, mais il faudrait approfondir les recherches pour évaluer leurs impacts possibles. L'Inde, la Chine, le Brésil, l'Argentine et l'Afrique du Sud, par exemple, ont mis en place de façon indépendante des alternatives au principe de pleine concurrence. Il serait intéressant d'envisager l'impact de ces options si d'autres pays en développement venaient à les adopter. De même, certains chercheurs ont proposé une autre piste, sous la forme d'une taxation unitaire : une multinationale serait ainsi taxée comme une entité unique, et une approche par répartition proportionnelle⁷⁴ serait utilisée pour partager les bénéfices. Des recherches supplémentaires doivent être menées pour étudier la viabilité de cette méthode.

4 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le système défaillant qui permet aux multinationales d'échapper à leurs obligations fiscales, notamment dans les pays pauvres, ne peut plus être ignoré. Il prive les États de revenus vitaux qui leur reviennent de droit et qu'ils pourraient consacrer aux services de base et à la réalisation de leur mission envers leurs citoyens en matière de droits humains. Il est primordial de mettre en place un système d'impôt progressif dans lequel les multinationales paieraient leur juste part, afin de donner aux États les moyens de lutter contre les inégalités. Dans un communiqué des ministres des finances du G20⁷⁵, les dirigeants se sont engagés « à impliquer et à soutenir les pays à faible revenu et ceux en développement afin qu'ils bénéficient de nos travaux en matière de fiscalité ». Cet engagement doit désormais se traduire par des actes concrets.

Le projet BEPS du G20/de l'OCDE offre une opportunité unique de réviser les règles fiscales internationales pour les entreprises afin d'assurer des retombées plus équitables pour tous les pays et toutes les entreprises. Il existe toutefois un risque considérable de voir les propositions de révisions des règles servir uniquement les intérêts des pays les plus riches et les plus puissants. Cette opportunité est pourtant trop rare et trop importante pour être gâchée. Pour plus d'équité, le processus doit prévoir suffisamment de temps pour impliquer pleinement et de manière significative les pays hors OCDE et hors G20.

L'objectif ultime est de proposer des réformes fiscales internationales ambitieuses interdisant le transfert de bénéfices et prévoyant la taxation des bénéfices là où se tient l'activité économique, de sorte à mettre un terme à l'érosion de la base imposable des pays.

Dans le cadre du plan d'action de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, les membres du G20 et de l'OCDE doivent :

- ouvrir les négociations pour réformer les règles fiscales de sorte que tous les pays puissent participer sur un pied d'égalité au processus décisionnel ;
- promouvoir la transparence fiscale dans le monde en exigeant des multinationales des rapports publics pour chaque pays dans lequel elles opèrent, avec une liste détaillée de leurs employés, des actifs physiques, des ventes, des profits et des impôts (dus et payés) afin de contrôler avec précision si elles contribuent équitablement sur le plan fiscal ;
- corriger d'autres problèmes clés qui participent à l'érosion de la base d'imposition et frappent plus durement les pays en développement, comme la concurrence fiscale dommageable, les changements d'attribution des droits fiscaux (principes de source et de résidence) et l'imposition des industries extractives.

Dans le cadre du programme de la présidence du G20, les pays du G20 doivent :

- exiger que le rapport de l'OCDE qui sera diffusé en septembre 2014 au

Groupe de travail du G20 sur le développement (sur l'impact du projet BEPS dans les pays en développement) soit rendu public et pris en compte dans le processus de négociation sur le projet BEPS ;

- s'accorder sur un programme pour soutenir l'intégration des pays en développement afin de créer des régimes fiscaux efficaces et mieux coordonner le travail entre le groupe « Finance Track » (le processus de coordination du G20 pour toutes les questions financières et économiques, qui se compose de tous les ministres des finances du G20 et des gouverneurs des banques centrales) et le Groupe de travail du G20 sur le développement ;
- travailler avec le FMI, la Banque mondiale, les Nations unies, le Forum sur l'Administration Fiscale Africaine, le Centre Interaméricain des Administrations Fiscales et d'autres organismes compétents pour développer un plan cohérent destiné à aider les pays en développement à renforcer leurs administrations fiscales afin de lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices à l'avenir ;
- mettre en œuvre un système multilatéral qui automatise l'échange des informations fiscales et qui inclurait dès le départ les pays en développement avec des engagements non réciproques (c'est-à-dire sans obligation d'envoyer des informations tant qu'ils n'ont pas la capacité de le faire).

Lancement d'une réforme fiscale internationale plus complète

- **Tous les pays doivent** soutenir une proposition visant à créer une autorité fiscale mondiale garantissant que les systèmes fiscaux servent les intérêts publics de *tous* les pays. Une autorité fiscale mondiale pourrait assurer le suivi indépendant des développements internationaux en matière fiscale et recueillir des statistiques ; elle pourrait servir de forum de discussion sur les questions internationales en matière de politiques fiscales ; elle pourrait lutter contre la concurrence fiscale en fixant des taux d'imposition minimum communs afin d'empêcher « le nivellement par le bas » de l'imposition des entreprises ; elle pourrait exercer une pression sur les pays/juridictions permettant aux entreprises de se comporter en profiteurs ; elle pourrait enfin développer des meilleures pratiques et des codes de conduite sur les questions liées à la fiscalité.
- **La Banque mondiale et le FMI doivent** convoquer leurs instances communes pour donner un nouveau souffle à l'initiative adoptée lors du sommet du G20 à Séoul, en 2010. Lesdites instances avaient alors soutenu le développement de régimes fiscaux plus efficaces⁷⁶ et convenu d'un plan pour aider les pays en développement à établir des régimes fiscaux efficaces contribuant à une meilleure gouvernance de la fiscalité internationale.
- **Le FMI doit** étudier des alternatives au principe de pleine concurrence de l'OCDE (comme une taxation unitaire) et leur impact sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices dans les pays en développement.
- **Tous les gouvernements, et plus particulièrement les gouvernements des pays développés, doivent** soutenir financièrement le Comité d'experts des Nations unies sur la coopération internationale en matière fiscale pour encourager des discussions constructives sur des sujets tels que la réforme de l'attribution des droits fiscaux des entreprises et envisager des solutions alternatives au principe du prix de pleine concurrence.

- **Tous les États et les organes à l'origine des politiques fiscales** doivent développer et respecter un code de conduite qui garantit que les entreprises et les sociétés comptables, ainsi que leur personnel, évitent tout conflit d'intérêt lorsqu'elles sont rémunérées ou sollicitées par des décideurs pour « apporter leur savoir et leur innovation » et veillent à ce que les intérêts commerciaux ne prennent pas le pas sur l'intérêt général.

NOTES

Tous les liens vers des sites web ont été consultés pour la dernière fois en avril 2014, sauf indications contraires.

- 1 Voir Commission du Sénat des États-Unis, Sécurité intérieure et affaires gouvernementales, Sous-comité permanent en charge des enquêtes. Séance de mai 2013, Rapport du 15 octobre 2013 (en anglais) ; <http://www.hsgac.senate.gov/subcommittees/investigations/media/levin-mccain-statement-on-irelands-decision-to-reform-its-tax-rules>
- 2 Voir Parlement britannique, Enquête du Comité des comptes publics, Rapport annuel et enquête annuelle du HM Revenue and Customs, Enquête sur l'évasion fiscale des entreprises multinationales (en anglais), Novembre 2012
<http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201213/cmselect/cmpubacc/716/71605.htm>
- 3 Action Aid (2013), « Time to Clean Up: How Barclays Bank promotes the use of tax havens in Africa », Novembre 2013
Pour en savoir plus, <http://www.actionaid.org.uk/time-to-clean-up-how-barclays-bank-promotes-the-use-of-tax-havens-in-africa#XsPu57zpwxbgrzzv.99>
- 4 FMI (2014), « Fiscal Policy and Income Inequality », FMI, <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/012314.pdf>;
J. D. Ostry, A. Berg et C. G. Tsangarides (2014), « Redistribution, Inequality, and Growth », FMI, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2014/sdn1402.pdf>
- 5 N. Shaxson et E. M. O'Hagan (2013), « A Competitive Tax System is a Better Tax System » (2013) Tax Justice Network (TJN) / New Economics Foundation (NEF)
http://www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/TJN_NEF_130418_Tax_competition.pdf.
Voir également OIT, http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_214491/lang-en/index.htm
- 6 OCDE (2013), « OECD urges stronger international co-operation on corporate tax », Communiqué de presse, <http://www.oecd.org/newsroom/oecd-urges-stronger-international-co-operation-on-corporate-tax.htm>
- 7 Calcul d'ActionAid UK pour la campagne IF, 2013
- 8 ActionAid (2013), « Give us a break: How big companies are getting tax-free deals », ActionAid, http://www.actionaid.org/sites/files/actionaid/give_us_a_break_-_how_big_companies_are_getting_tax-free_deals_21_aug.pdf
- 9 OCDE (2013), « Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement : Plus de moyens ou de meilleures politiques (ou les deux) ? », OCDE, <http://www.oecd.org/fr/dev/50480621.pdf>
- 10 N. Shaxson et E.M. O'Hagan (2013), op. cit.
- 11 Les paradis fiscaux sont des juridictions ou des territoires qui ont délibérément adopté des cadres fiscaux et légaux qui permettent aux non-résidents (personne physique ou entité juridique) de minimiser leur contribution fiscale dans les pays où ils exercent une activité économique substantielle. En général, ces paradis fiscaux remplissent plusieurs des critères suivants (cumulatifs) : (i) ils apportent des avantages fiscaux uniquement aux entités juridiques ou aux particuliers non-résidents, sans exiger une activité économique substantielle dans le pays ou la dépendance, (ii) ils proposent un taux d'imposition effectif nettement plus bas, notamment une imposition nulle pour les personnes physiques ou morales, (iii) ils ont adopté une législation ou des pratiques administratives qui empêchent l'échange automatique d'informations avec les autres États à des fins fiscales, (iv) ils ont adopté des dispositions législatives, juridiques ou administratives qui permettent la non-divulgaration de la structure organisationnelle des entités juridiques (fiducies, organisations caritatives, fondations, etc.) ou de la propriété des actifs ou des droits.
- 12 Souvent, le siège social est établi comme résidence fiscale dans un pays et l'entreprise est enregistrée dans un autre. Par exemple, l'entreprise WPP du FTSE 100 a sa société-mère enregistrée à Jersey et sa résidence fiscale au Royaume-Uni.
- 13 Voir Parlement britannique, Enquête du Comité des comptes publics, Rapport annuel et enquête annuelle du HM Revenue and Customs, Enquête sur l'évasion fiscale des entreprises multinationales (en anglais), Novembre 2012
<http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201213/cmselect/cmpubacc/716/71605.htm>
- 14 Ibid.
- 15 Margaret Hodge, Présidente, Parlement britannique, Enquête du Comité des comptes publics, au sujet de l'enquête dont fait l'objet Vodafone concernant la transaction aux États-Unis, dans le cadre d'une enquête d'allègements fiscaux, septembre 2013 (en anglais).
<http://www.independent.co.uk/news/business/news/vodafone-84bn-tax-avoidance-bonanza-nothing-for-taxpayers-in-verizon-deal-while-bankers-share-500m-in-fees-8794169.html>

- 16 Enquête de Reuters au sujet des pratiques fiscales des deux entreprises, accusations rapportés dans The Guardian (en anglais) (<http://www.theguardian.com/business/2012/oct/21/multinational-firms-tax-ebay-ikea>), Huffington Post (http://www.huffingtonpost.com/2012/10/22/ikea-ebay-uk-taxes_n_2002016.html), Sunday Times (http://www.thesundaytimes.co.uk/sto/news/uk_news/National/article1153464.ece).
- 17 Ibid.
- 18 Accusations rapportées (en anglais) sur <http://www.bloomberg.com/news/2014-02-26/ortega-s-zara-fashions-tax-avoidance-by-shifting-profits-to-alps.html>
- 19 Premier ministre britannique, David Cameron, membre du Parlement, Davos 2013
- 20 « France will not tolerate tax avoidance », The Telegraph, 6 avril 2013, <https://uk.finance.yahoo.com/news/france-not-tolerate-tax-avoidance-185715903.html>
- 21 BBC (2013), « Kofi Annan: Africa plundered by secret mining deals », <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-22478994>
- 22 L. Donnelly (2013), « Corruption, weak governance costing Africa billions », Mail & Guardian, <http://mg.co.za/article/2013-05-10-report-corruption-weak-governance-costing-africa-billions>
- 23 ActionAid (2013), « A level playing field? The need for non-G20 participation in the BEPS process », https://www.actionaid.org.uk/sites/default/files/publications/beps_level_playing_field_.pdf
- 24 Christian Aid et Tax Justice Network Africa (2014), « Africa Rising? Inequalities and the essential role of fair taxation », www.christianaid.org.uk/images/Africa-tax-and-inequality-report-Feb2014.pdf
- 25 EquityBD (2014), « Who Will Bell the Cat? Revenue Mobilization, Capital Flight and MNC's Tax Evasion in Bangladesh », Énoncé de position, http://www.equitybd.org/images/stories/campaign_event/Tax%20Justice01032014/MNC%20Tax%20Dodge_English%20Position%20Paper_Design.pdf
- 26 Ministère des Finances du Bangladesh, « Medium-Term Expenditure Framework (MTEF) 2013-14 », http://www.mof.gov.bd/en/index.php?option=com_content&view=article&id=240&Itemid=1
- 27 UNESCO (2014), « Enseigner et apprendre : Atteindre la qualité pour tous », Rapport mondial de suivi sur l'EPT, UNESCO, <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002256/225654f.pdf>
- 28 Dans Daily Bonik Barta, 9 janvier 2014, cité dans l'Énoncé de position EquityBD, mars 2014, op. cit. //La société a démenti les accusations formulées dans les articles de presse.
- 29 « Perú pide fomentar transparencia en transacciones internacionales durante reunión de la OCDE », Gestión, 30 mars 2014, entretien avec Madame Tania Quispe, directrice du SUNAT, <http://gestion.pe/economia/peru-pide-fomentar-transparencia-transacciones-internacionales-durante-reunion-ocde-2093123>
- 30 Bases des calculs :
- (i) Budget 2014 approuvé, Ministère des Finances du Pérou (2014) : http://mef.gob.pe/index.php?option=com_content&view=article&id=2327&Itemid=101158&lang=es;
- (ii) Communiqué de presse du SUNAT sur le prix de transfert : <http://www.sunat.gob.pe/salaprensa/lima/index.html>;
- (iii) Banque mondiale, « School enrollment, primary (% gross) » : <http://data.worldbank.org/indicator/SE.PRM.ENRR/countries/PE-XJ-XT?display=default>;
- (iv) Programme for International Student Assessment (PISA): <http://www.oecd.org/pisa/>
- 31 E. Seery (2014), « Working for the Many: Public services fight inequality », Oxfam, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/working-for-the-many-public-services-fight-inequality-314724>
- 32 M. Curtis (2014), « Losing Out: Sierra Leone's massive revenue losses from tax incentives », Christian Aid, <http://www.christianaid.org.uk/images/Sierra-Leone-Report-tax-incentives-080414.pdf>
- 33 Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous (2014), « Augmenter les recettes fiscales pour combler le déficit de financement de l'éducation », Document d'orientation 12, <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002270/227092F.pdf>
- 34 « L'Etat français contrôle directement ou indirectement 86,52 % du capital d'AREVA » <http://www.areva.com/FR/finance-1166/structure-du-capital-du-leader-mondial-de-l-industrie-nucleaire-et-acteur-majeur-des-bioenergies.html>
- 35 A-S. Simpère et A. Idrissa (2013), « Niger : à qui profite l'uranium ? » Oxfam France, http://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/niger_renegociations_areva_note_oxfam-rotab_1.pdf
- 36 État du Niger (2013), « Loi de finance », <http://www.stat-niger.org/statistique/articles.php?lng=fr&pg=680>
- 37 Dépenses par enfant dans le primaire : 92 dollars, Institut des statistiques (2011), « Financing Education in sub-Saharan Africa: Meeting the Challenges of Expansion, Equity and Quality », UNESCO, pp. 124-125, http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/Finance_EN_web.pdf
- 38 Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), « Rapport sur l'investissement dans le monde 2012 », <http://www.unctad-docs.org/files/UNCTAD-WIR2012->

- 39 Y. Vamusse (2012), « Tax incentives and exemptions not necessary to attract investment », Institute of Development Studies, <http://www.ids.ac.uk/news/tax-incentives-and-exemptions-not-necessary-to-attract-investment>
- 40 K. Hornberger, J. Battat et P. Kusek (2011), « Attracting FDI », Viewpoint 327, Banque mondiale, <http://siteresources.worldbank.org/FINANCIALSECTOR/Resources/327-Attracting-FDI.pdf>
- 41 OCDE (1998), « Concurrence fiscale dommageable : Un problème mondial », <http://www.oecd.org/fr/sites/forummondialsurlatransparenceetlechangeederenseignementsadesfinfiscales/45630364.pdf>
- 42 OCDE (2013), « Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires », OCDE, http://www.oecd-ilibrary.org/fr/taxation/plan-d-action-concernant-l-erosion-de-la-base-d-imposition-et-le-transfert-de-beneficiaires_9789264203242-fr
- 43 Centre de recherche sur le G20 (2013), « Tax Annex to the Saint Petersburg G20 Leaders Declaration », <http://www.g20.utoronto.ca/2013/2013-0905-tax.html>
- 44 BBC (2013), op. cit.
- 45 Les consultations sont ouvertes à tous les membres ne faisant pas officiellement partie de l'OCDE/du G20
- 46 Contribution d'Oxfam à la consultation publique de l'OCDE concernant le Projet de rapport sur la documentation relative aux prix de transfert et le reporting pays par pays, 21 février 2014.
- 47 ActionAid (2012), « Calling Time: Why SABMiller should stop dodging taxes in Africa », Londres : ActionAid UK, www.actionaid.org.uk/sites/default/files/doc_lib/calling_time_on_tax_avoidance.pdf
- 48 SABMiller décrit son approche de la fiscalité : http://www.sabmiller.com/files/reports/SABMiller_approach_to_tax.pdf
L'entreprise a participé aux consultations de l'OCDE sur les prix de transfert et le reporting pays par pays. Bien qu'elle était en partie pour de telles activités de reporting, l'entreprise s'opposait à rendre ses informations publiques. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/prix-de-transfert/commentaires-projet-de-rapport-documentation-prix-transfert.htm>
- 49 L'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA) a commandé le rapport « Multinational corporations, stateless income and tax havens ». Suggérant que le système n'est pas cassé ou érodé en raison d'une fiscalité agressive, ce rapport affirme qu'aucune preuve ne corrobore la croyance selon laquelle la base de l'impôt sur le revenu des sociétés serait en train de s'éroder au Royaume-Uni ou aux États-Unis.
S. Davdison (2014), « Multinational corporations, stateless income and tax havens », The Association of Chartered Certified Accountants, <http://www.accaglobal.com/content/dam/acca/global/PDF-technical/tax-publications/tech-tp-mcsith.pdf>
- 50 M. Wyss (2014), « BEPS and CbC Reporting – some good news! », Blog de KPMG, <http://blog.kpmg.ch/beps-cbc-reporting-good-news/>
- 51 OCDE (2014), « Compilation of Comments Received in Response to Request for Input on Tax Challenges of the Digital Economy », www.oecd.org/ctp/comments-received-tax-challenges-digital-economy.pdf
- 52 OCDE, « New head appointed for OECD transfer pricing unit », <http://www.oecd.org/tax/head-transfer-pricing-andrew-hickman.htm>
- ⁵³ Nous n'insinuons en aucun cas que c'est actuellement le cas pour l'un ou l'une des membres du personnel de l'OCDE ou pour le nouveau responsable du service « Prix de transfert ».
- 54 KPMG a ainsi vanté ses conseils en fiscalité pour les entreprises : « Lors de son détachement auprès du Trésor de Sa Majesté, Jonathan Bridges a également eu un rôle de conseiller principal sur les politiques fiscales et l'innovation, dont le Patent Box ». L'Institute for Fiscal Studies (IFS) calcule que les pertes liées à ces failles dépassent les gains. Voir P. Toynbee (2013), « Accountancy's Big Four are laughing all the way to the tax office », The Guardian, 1er février, www.theguardian.com/commentisfree/2013/feb/01/accountancy-big-four-laugh-tax-office
- 55 Voir notes 1 à 3 et 13 à 18.
- 56 ActionAid (2012), « Collateral Damage: How government plans to water down UK anti-tax haven rules could cost developing countries – and the UK – billions », http://www.actionaid.org.uk/sites/default/files/doc_lib/collateral_damage.pdf
- 57 OCDE (2014), « BEPS Action 6: Preventing the Granting of Treaty Benefits in Inappropriate Circumstances », Action 15, Projet de rapport public, <http://www.oecd.org/ctp/treaties/treaty-abuse-discussion-draft-march-2014.pdf>
- 58 P. Janský et A. Prats (2013), « Multinational Corporations and the Profit-Shifting Lure of Tax Havens », Occasional Paper No. 9, Londres : Christian Aid, www.christianaid.org.uk/Images/CA-OP-9-multinational-corporations-tax-havens-March-2013.pdf;
C. Fuest et N. Riedel (2012), « Tax evasion and tax avoidance: the role of international profit shifting », dans P. Reuter, « Draining Development? Controlling Flows of Illicit Funds from Developing Countries », Washington DC : Banque mondiale, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2242>
- 59 OCDE (2013), « OECD issues communication on engagement with stakeholders »,

<http://www.oecd.org/tax/beps-oecd-engagement-with-stakeholders.htm>

- 60 Le problème de la double non-imposition doit mobiliser les autorités fiscales du monde entier. Chaque système fiscal a ses particularités. Le droit à prélever des taxes est une question de juridiction, selon la résidence de chaque entité. L'interaction des systèmes fiscaux nationaux peut engendrer un chevauchement et une double imposition. Mais cette interaction peut aussi laisser des lacunes, avec certains revenus échappant à toute imposition. C'est ce que l'on appelle la double non-imposition.
- 61 Voir le groupe de surveillance BEPS pour une analyse approfondie des projets de rapport sur les prix de transfert, l'économie numérique et l'usage abusif des conventions, <http://bepsmonitoringgroup.wordpress.com/>
- 62 Cela a été mentionné dans le cadre des recommandations lors des consultations régionales (voir Bogotá) et nous attendons de voir comment l'OCDE y répondra. Voir <http://www.oecd.org/ctp/resumen-LAC-consulta-regional-BEPS.pdf>
- 63 Projet de rapport « Preventing the Granting of Treaty Benefits in Inappropriate Circumstances », publié par l'OCDE le 17 mars 2014, portant sur l'Action 6 (Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales) du Plan d'action BEPS, <http://www.oecd.org/ctp/treaties/treaty-abuse-discussion-draft-march-2014.pdf>
- 64 Christian Aid (2013), « Automatic for the People: Automatic information exchange, tax justice and developing countries », Londres : Christian Aid, www.christianaid.org.uk/Images/CA-OP-9-multinational-corporations-tax-havens-March-2013.pdf
- 65 FMI, OCDE, Nations unies et Banque mondiale (2011), « Supporting the Development of More Effective Tax Systems », <http://www.oecd.org/ctp/48993634.pdf>
- 66 Leur domination est on ne peut plus flagrante dans la composition du groupe convoqué par l'OCDE en novembre 2013 pour superviser la conception de sa nouvelle norme d'échange automatique d'informations : 35 % (19 membres sur 54) sont des paradis fiscaux, dont deux (les Pays-Bas et Jersey) siègent même à la co-présidence. Tous les autres, de Saint-Christophe aux îles Caïmans, font aussi partie du groupe. <http://www.oecd.org/tax/transparency/AEOI%20Group%20Membership.pdf>
- 67 « G20 Leaders Declaration, Los Cabos, Mexique, 19 juin 2012 », Centre de recherche sur le <http://www.g20.utoronto.ca/2012/2012-0619-loscabos.html>
- 68 V. Tanzi (1999), « Is there a need for a World Tax Organisation? » dans A. Razin et E. Sadka (eds.), « The Economics of Globalization: Policy Perspectives from Public Economics », Cambridge: Cambridge University Press.
- 69 Pour plus d'informations, voir Oxfam (2000), « Tax Havens: Releasing the hidden billions for poverty eradication », Oxfam International, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/tax-havens-releasing-the-hidden-billions-for-poverty-eradication-114611>
- 70 OCDE (1998), op. cit., pp. 50-51.
L'OCDE a identifié les paradis fiscaux comme une forme néfaste de concurrence fiscale, car ils « braconnent » la base d'imposition d'autres pays en proposant un cadre fiscal et législatif avantageux pour des activités essentiellement fictives. Les paradis fiscaux incitent les pays à niveler leur fiscalité par le bas en proposant des exemptions partielles ou totales de taxes sur les capitaux étrangers.
- 71 Action 5, Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance
- 72 Téléconférence de la société civile avec des représentants de l'OCDE, 21 janvier 2014. À l'inverse, on peut souligner qu'au moins un membre de l'OCDE (le Royaume-Uni) a souhaité déclarer publiquement que l'une de ses mesures fiscales (le « Patent Box ») soit examinée dans le cadre du forum sur les pratiques fiscales dommageables : voir HM Treasury/HMRC, « Tackling aggressive tax planning in the global economy: UK priorities for the G20-OECD project for countering Base Erosion and Profit Shifting » (17 mars 2014), <https://www.gov.uk/government/publications/tackling-aggressive-tax-planning-in-the-global-economy-uk-priorities-for-the-g20-oecd-project-for-countering-base-erosion-and-profit-shifting>
- 73 Perception des impôts à la source (où le revenu imposable est généré) et perception des impôts d'après la résidence (où se trouve la personne recevant les revenus). Les pays de résidence sont généralement, mais pas toujours, des pays développés, exportateurs nets de capital, et les pays sources sont généralement, mais pas toujours, des pays en développement, importateurs nets de capital.
- 74 La répartition proportionnelle est une méthode d'allocation des bénéfices (ou des pertes enregistrées) par une entreprise ou un groupe dans une juridiction fiscale particulière, au sein de laquelle l'entreprise ou le groupe a une présence imposable. Il s'agit d'une alternative à une entité comptable distincte, sous laquelle une succursale ou une filiale dans le cadre de la juridiction est considérée comme une entité distincte, exigeant des prix pour les transactions avec d'autres parties de l'entreprise ou du groupe qui seront assignées selon le principe du prix de pleine concurrence couramment utilisé dans le cas de prix de transferts. En revanche, la répartition proportionnelle impute les bénéfices (ou pertes) totaux de l'entreprise à l'échelle mondiale à chaque juridiction, en se basant sur des facteurs tels que le pourcentage de vente, les actifs ou le coût de la masse salariale dans cette juridiction. Clausing, A. Kimberley ; Avi-Yonah, S. Reuben (juin 2007), « Reforming Corporate Taxation in a Global Economy: A Proposal to Adopt Formulary Apportionment ». The Hamilton Project, Brookings Institution.
- 75 « Communiqué, Meeting of Finance Ministers and Central Bank Governors », Sydney, 22 -

23 février 2014,
www.g20.org/sites/default/files/g20_resources/library/Communique%20Meeting%20of%20G20%20Finance%20Ministers%20and%20Central%20Bank%20Governors%20Sydney%2022-23%20February%202014_0.pdf

76 FMI, OCDE, Nations unies et Banque mondiale (2011) op. cit.

© Oxfam International mai 2014

Ce document a été rédigé par Claire Godfrey. Oxfam remercie Catherine Olier, Susana Ruiz, Anne-Sophie Simpère, Max Lawson, Emma Seery, Mike Lewis (Action Aid UK), et Anna Coryndon pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter
advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-596-8 mai 2014.

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Spain) (www.intermonoxfam.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Japon (www.oxfam.jp)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Novib (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org. Courriel : advocacy@oxfaminternational.org